

**ASSEMBLEE GENERALE DU 3 DECEMBRE 2018
SOUS LA PRESIDENCE DE MONSIEUR FRANCOIS LAVALLEE**

Délibération
Tarifs 2019 du port du Tréport

L'Assemblée Générale de la Chambre de Commerce et d'Industrie Littoral Hauts-de-France réunie le 3 décembre 2018 à Calais,

CONTEXTE

L'avis favorable de la Commission du Port du Tréport du 14 novembre 2018 et du Conseil Portuaire du port du Tréport du 30 novembre 2018 concernant les tarifs portuaires pour l'année 2019 ;

La nécessité pour le Conseil Départemental de la Seine Maritime de délibérer concernant les tarifs portuaires 2019 du port du Tréport présentés ci-dessous;

Il est proposé d'appliquer, conformément à l'indice de révision, les revalorisations suivantes pour les tarifs portuaires 2019 :

- Barème des taxes pour l'usage des installations, Terre-pleins, ouvrages et appareils concédés à la CCI Littoral Hauts-de-France + 1,25 %
- Droits de port et de navigation + 1,98 %
- Redevance sur les déchets d'exploitation de navire + 1,98 %
- Redevance sûreté portuaire + 1,98 %
- Tarif des grues + 1,98 %
- Tarif Plaisance + 1,98 %
- Tarif Pêche + 1,98 %
- Forfait chariot élévateur avec chauffeur avec enrouleur + 1,98 %
- Forfait enlèvement d'office du matériel de pêche + 1,98 %
- Stationnement bateau de pêche de passage + 1,98 %
- Stationnement bateau avec activités commerciales pour tous les bassins + 1,98 %
- Tarif bateau-école + 1,98 %

Il est proposé de créer de nouveaux tarifs pour les tarifs portuaires 2019 :

- Location de container, équivalent 20 pieds : 150 € HT par mois
- Forfait évacuation déchet interdit dans la déchetterie : 200 € HT
- Location surface abritée et close sous auvent en bois de 80 m² : 160 € HT par mois
- Location surface abritée et close sous auvent en bois de 110 m² : 200 € HT par mois

DELIBERATION

Après avoir entendu l'exposé des motifs et en avoir délibéré, les Membres de la CCI Littoral Hauts-de-France, réunis en Assemblée Générale décident :

- **de valider les augmentations listées, ci-dessus, des tarifs portuaires du port du Tréport et de les appliquer en 2019 ;**
- **de valider la création des tarifs listés, ci-dessus, et de les introduire dans les tarifs du port du Tréport pour l'année 2019 ;**
- **d'autoriser le Président à signer tous les actes et documents relatifs à cette affaire.**

Le vote soumis à l'Assemblée donne le résultat suivant :

Nombre de membres élus en exercice :	58	Pour :	30
Quorum :	30	Contre :	0
Nombre de votants :	30	Abstention :	0

APPROUVE LA DELIBERATION.

**Pour extrait certifié conforme
Calais, le 4 décembre 2018**

**Le Président de la CCI Littoral Hauts-de-France
François LAVALLEE ✓**

